

**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PELERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

**RAPPORT DE LA VINGT SEPTIEME REUNION
DU COMITE EXECUTIF DE LA
COMMISSION TENUE A
NOUAKCHOTT (MAURITANIE)
DU 04 AU 09 JUIN 1998**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

Résumé des recommandations

Les discussions qui ont eu lieu au sujet de la situation acridienne prévalant dans les zones de reproduction saisonnière et son évolution éventuelle au cours des prochains mois ont fait ressortir l'importance et l'intérêt de l'échange rapide et régulier des rapports et des informations sur le Criquet pèlerin à travers les réseaux modernes de transmission et ont amené le Comité Exécutif à faire les recommandations suivantes :

- Dotation des Services Nationaux de la lutte antiacridienne dans la région de capacités de transmissions modernes comprenant des équipements spécialisés dont l'E-mail et l'Internet à fin de communiquer les rapports relatifs au Criquet pèlerin d'une façon rapide et régulière à la FAO à Rome, à la Commission, aux pays voisins et aux Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne.
- Réaffirmation de la nécessité d'organiser et de renforcer les prospections conjointes à l'intérieur et à l'extérieur de la région.
- Mobilisation des fonds nécessaires à l'exécution du plan d'action arrêté pour la campagne estivale de lutte contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.
- La Commission a déjà donné son accord pour l'utilisation de 20,000.00 dollars au titre de sa participation au financement des frais opérationnels prévus dans le plan d'action sus-mentionné et contribue par une dotation supplémentaire de 30,000.00 dollars pour les réparations et l'entretien des véhicules des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.

Le Comité Exécutif a fait, en outre, d'autres recommandations à propos de certains points de l'ordre du jour, recommandations résumées comme suit :

- Intervention urgente pour le renouvellement d'une façon échelonnée des véhicules et des moyens de travail des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin en Mauritanie.
- Urgence de la mise en oeuvre du programme "EMPRES" dans la région.
- Demande à la FAO d'organiser rapidement la réunion conjointe recommandée par le D.L.C.C. entre les pays sahéliens et les pays maghrébins concernés par le Criquet pèlerin.
- Constitution d'un groupe de travail composé d'Experts pour l'étude et l'évaluation de la nature et de la dimension du problème posé par les pesticides obsolètes dans les pays de la région et la formulation de solutions pratiques pour résoudre le problème à courts et à moyens termes.
- Appel à la FAO et au Programme des Nations-Unies pour l'Environnement au sujet de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du plan d'action proposé en la matière par ce groupe d'Experts.
- Renforcement du Secrétariat de la Commission, installé provisoirement à Tunis, pour lui permettre d'accomplir ses fonctions dans des conditions convenables.

- Le Comité Exécutif a adopté les budgets des années 1996 et 1997 et a approuvé celles de 1998 et 1999 ainsi que les programmes de travail y afférents. Il a remercié les pays qui paient régulièrement leurs contributions et a demandé à ceux qui ont des arriérés de s'en acquitter le plus rapidement possible.
- En réponse à l'aimable invitation du Maroc, le Comité Exécutif a donné son accord pour la tenue de sa prochaine réunion au lieu et à la date de la vingt-deuxième session de la Commission prévue au Maroc en Juin 1999.

1. Ouverture de la réunion

Conformément à la recommandation faite par le Comité Exécutif de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest (CLCPANO) à sa 25ème réunion tenue à Tripoli (Libye) du 15 au 19 Juin 1997 dont le rapport a été adopté par la Commission à sa 21 Session tenue à Tunis du 02 au 05 Décembre 1997 et répondant à l'aimable invitation de la Mauritanie, le Président du Comité Exécutif a convoqué, en accord avec le Directeur-Général de la FAO et le Président de la Commission, la 27ème réunion du Comité Exécutif de la Commission à Nouakchott du 04 au 09 Juin 1998.

Ont participé à cette réunion les délégués des Etats membres : (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) ainsi que le Représentant du Directeur -Général de la FAO à la réunion et le Consultant FAO remplissant provisoirement les fonctions de Secrétaire de la Commission.

La Session a été ouverte, au nom de Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement, par Monsieur Ahmed Youra Ould Limam qui a souhaité la bienvenue et un agréable séjour en Mauritanie aux délégués des Etats membres, au Représentant du Directeur-Général de la FAO à la réunion et à tous les participants.

Au cours de son discours, le Représentant du Ministre a mis l'accent sur l'importance qu'accorde la Mauritanie au problème du Criquet pèlerin. Il a ensuite insisté sur le système de prévention contre le fléau acridien en Mauritanie et dans la région en vue d'asseoir une stratégie préventive à long terme et de préserver ainsi l'environnement.

Monsieur Ahmed Youra Ould Limam a ensuite rappelé le rôle positif et efficace joué par la CLCPANO pour la maîtrise du problème acridien puis il a remercié les donateurs et la FAO pour leur soutien et leur appui permanent à la Mauritanie dans ce domaine. Le Représentant du Ministre a clôturé son allocution en exprimant ses remerciements aux invités et a réitéré son souhait d'un agréable séjour en Mauritanie aux participants et plein succès aux travaux de la session.

Monsieur Nouredine Kadra, Représentant de la FAO en Mauritanie a prononcé, au nom de Monsieur Jacques Diouf, Directeur-Général de la FAO, ses remerciements au Gouvernement Mauritanien pour la tenue de cette session à Nouakchott et aux participants à cette séance d'ouverture. Il a ensuite fait part de son appréciation des efforts fournis par la Mauritanie en vue d'assurer le contrôle du fléau acridien dans la région. Monsieur Kadra a réitéré ses remerciements à Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement et a souhaité plein succès aux travaux de la session.

Le Président du Comité Exécutif de la Commission a, de son côté à l'ouverture de la session, présenté ses vifs remerciements au Gouvernement Mauritanien pour la parfaite organisation de la session et les facilités mises à la disposition des participants. Il a, également, remercié Monsieur le Représentant du Ministre du Développement Rural et de l'Environnement pour avoir bien voulu ouvrir cette session par un important discours. Il a, ensuite, exprimé toute sa gratitude à la FAO pour l'appui apporté d'une façon continue à la lutte antiacridienne dans la région et a souhaité plein succès à la session.

2. Organisation de la réunion

- Election du Président et du Vice-Président

Président : Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah (Mauritanie)
Vice-Président : Mr. Hafedh Hamdi (Tunisie)

- Comité de rédaction

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membre, du Représentant du Directeur-Général de la FAO à la réunion et du Consultant FAO remplissant, à titre provisoire, les fonctions de Secrétaire de la Commission.

- Participants à la réunion

Ont participé à la réunion et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les Représentants des pays membres et de la FAO :

Algérie

- Mr. Embarek Guendez,

Directeur-Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV),
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger
Tel : (213-2) 525263 - Fax : (213-2) 525863

Libye

- Mr. Mustapha Mohamed Aliesh,

Président du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin,
El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli.
Tel : (218-21) 3616143 - 3616144 Fax (218-21) 602351 et 3600745

- Mr. Frej Mohamed Karra,

Membre du Comité National Permanent de la Lutte Contre le Criquet Pèlerin,
Tripoli - Tel : (218-21) 3616141 - 3616142 Fax : (218-21) 602351

Maroc

- Mr. Saïd Ghaoût,

Chef du Centre National de la Lutte Antiacridienne d'Aït -Melloul
B.P. 125 INEZGANE
Tel : (212-8) 241221 - 24 14 96 - 24 23 30
Fax : (212-8) 241529

Mauritanie

- Mr. Mohamed Ould Ghaouth,

Directeur du Développement des Ressources Agro-Pastorales (DRAP)
Ministère du Développement Rural et de l'Environnement (MDRE),
Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 57879 - Fax (222-2) 57879

- Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah,

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP - MDRE
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 59815/57879 - Fax : (222-2) 59815 et 54423

- Mr. Mohamed Lemine Ould Ahmedou,

Centre de lutte antiacridienne
Nouakchott - MAURITANIE, DRAP - MDRE
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel (222-2) 57815/57879 - Fax (222-2) 57879 et 54423

- Mr. Jaafer Ould Mohamed El Hacen,

Chef de Bureau Intervention au Centre de lutte Antiacridienne
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 59815/57879 Fax : (222-2) 57879 et 54423

- Mr. Ahmed Ould El Hadj,

Centre de Lutte Antiacridienne
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 59815/57879 Fax : (222-2) 57879 et 54423

- Mr. Amar Ould Amar,

Chef de Bureau Comptabilité au Centre de Lutte Antiacridienne
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel (222-2) 59815/57879 - Fax (222-2) 57879 et 54423

Tunisie

- Mr. Hafedh Hamdi,

Ingénieur Principal, Chef de la Section Acridologie,
Sous-Direction de la Défense des Cultures - Direction Générale de la
Production Agricole (DGPA),
Ministère de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary 1082 Tunis
Tel : (216-1) 788979
Fax : (216-1) 797047

- Mr. Mohamed Salah El Hani,

Président-Directeur-Général par Intérim de la Société Nationale de la
Protection des Végétaux (SONAPROV),
20, Rue Taïeb M'hiri
2014 Megrine-Riadh
Tel : (216-1) 434266
Fax : (216-1) 434233

FAO

- Mr. Abderrahmen Hafraoui,

Fonctionnaire Principal,
Chef du Groupe Acridiens, Autres Ravageurs Migrateurs et Opérations
d'Urgence,
FAO-Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 - Italie
Tel : (39-06) 57054021
Fax : (39-06) 57055271

- Mr. Nézil Mahjoub,

Consultant chargé provisoirement du Secrétariat de la Commission.

B.P. 300 SNEA,
3, Rue Abdelmalek Ibn Marouane,
B.P. 300 Tunis - Tunisie.
Tel : (216-1) 800468
Fax : (216-1) 800895

3. Ordre du Jour

Après discussions et modifications de l'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1 - Ouverture de la Session,
- 2 - Election du Président, du Vice-Président et du Comité de rédaction,
- 3 - Adoption de l'ordre du jour,
- 4 - Evaluation de la situation acridienne à l'intérieur et à l'extérieur de la région et prévisions pour les prochains mois,
- 5 - Situation des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin,
- 6 - Etat d'avancement de la mise en oeuvre du programme "EMPRES" dans la région occidentale,
- 7 - Problème des pesticides obsolètes dans la Région,
- 8 - Situation du Secrétariat de la Commission,
- 9 - Examen des comptes annuels et préparation du programme de travail et du budget pour 1999,
- 10 - Date et lieu de la prochaine réunion,
- 11 - Adoption du rapport de la réunion.

4 - Evaluation de la situation acridienne à l'intérieur et à l'extérieur de la région et prévisions pour les prochains mois.

A la base du document présenté par le Secrétariat de la CLCPANO et des informations complémentaires apportées par les Représentants des pays membres et de la FAO-Siège, la situation acridienne se présente, durant la période de Juin 1996 à Mai 1998, comme suit :

La Région Occidentale

Les campagnes de lutte contre le Criquet pèlerin ont eu lieu dans la région durant la période de Juin 1996 à Janvier 1997. Depuis cette dernière date et jusqu' Avril 1998, la région n'a connu, à part quelques individus épars, aucune autre activité acridienne.

Mauritanie

La campagne de lutte estivale a commencé en Août et a pris fin en Décembre 1996. Les équipes de lutte terrestre ont pu traiter au total 1.300 ha. Les quelques individus épars présents en Juin et Juillet 1996 ont pu produire quelques essaims qui ont migré vers le Sud pour y pondre durant fin Juillet et Août. Des bandes larvaires ont ensuite fait leur apparition en Août d'abord au Sud-Est puis au Sud-

Ouest. Les ailés de la première génération ont commencé à apparaître en Septembre ce qui a permis la formation de plusieurs essaims dont une partie a migré vers le Nord pour se reproduire au niveau de l'Inchiri, l'autre partie s'est reproduite sur place. Les ailés de la deuxième génération ont fait leur apparition en Novembre. Les essaims ont atteint le Nord du pays durant la période de Novembre 1996 jusqu'au début Janvier 1997. Les équipes de prospection n'ont pu ensuite observer que quelques individus durant la période de Février 1997 jusqu'en Mai 1998.

Algérie

Durant l'année 1996, les équipes terrestres ont mené une campagne de lutte contre la reproduction printanière au Sahara central algérien. Les plus importantes infestations ont lieu au Nord de Tamanrasset et dans les régions situées entre Djanet et Illizi. De petites infestations ont eu lieu à proximité d'In Salah et In Amenas. La lutte a débuté en Mai et s'est poursuivie jusqu'au mois d'Août 1996 couvrant une superficie d'environ 24000 ha dont 18000 ha traités en Juin contre les derniers stades larvaires et des jeunes ailés. Ces derniers se sont ensuite regroupés et formés des essaims qui ont continué à apparaître et à faire l'objet de traitement durant Juillet. La reproduction printanière a pris fin début Août. Une reproduction estivale a eu lieu, à petite échelle, à l'extrême Sud algérien où quelques larves dispersées ont été observées en Septembre. En Octobre, des populations à très faible densité, comprenant de rares individus grégaires et provenant des zones de reproduction estivale sahéliennes, se sont déplacées vers le Nord et ont envahi le Sahara méridional et central algérien où le nombre d'individus est resté faible durant l'hiver 1996 et le printemps 1997. Des traitements ont été réalisés en Juin 1997 sur 136 ha infestés de larves et de jeunes ailés de Criquet pèlerin et de Criquets migrateurs associés au niveau de quelques périmètres irrigués de la région d'Adrar. Des individus isolés ont pu atteindre le Nord-Ouest du pays en Novembre 1996 et y ont persisté jusqu'à Mars 1998 sans nécessiter pour autant de traitement. Les équipes de prospection ont observé quelques individus dispersés à l'extrême Sud du pays en Septembre et Octobre 1997 et au Nord-Ouest du Hoggar en Avril 1998; aucune autre activité acridienne n'a été observée durant la période de huit mois s'étalant entre Octobre 1997 et Avril 1998.

Maroc

La campagne de lutte intensive menée par le Maroc contre les infiltrations d'essaims durant la période de Novembre 96 à Janvier 97, a permis d'éliminer la totalité des essaims et mettre fin à l'invasion par des traitements aériens et terrestres sur une superficie de 50.000 ha. Les équipes terrestres ont traité le 9 Novembre 400 ha de petits essaims, se dirigeant vers le Nord en passant par Dakhla. La lutte s'est intensifiée à partir du 30 Novembre au Sud de l'Atlas, principalement à Guelmim et Tata où les traitements terrestres et aériens ont été de 1.200 ha en Novembre et de 41.000 ha en Décembre sur des essaims immatures d'une superficie de 40 à 3.000 ha.

La campagne a pris fin à la mi-Janvier 1997 après le traitement par les moyens terrestres et aériens d'une superficie complémentaire de 7500 ha d'essaims immatures de faible densité. Les équipes de prospection ont continué à observer quelques individus isolés jusqu'au mois d'Avril. Aucune activité n'a pu être ensuite observée au Maroc.

Libye

La campagne printanière a débuté en Mai 1996 suite aux infiltrations d'essaims à Ghat et Morzoug où ils se sont dispersés et ont pondu au niveau des oueds des 2 régions. Des traitements terrestres ont eu lieu sur une superficie de 1200 ha. Des larves groupées ont commencé à apparaître fin Mai et les traitements terrestres effectués ont concerné 627 ha dans différents oueds situés près de Ghat durant fin Mai et Juin. Aucun autre Criquet n'a été ensuite observé jusqu'à la mi-October 1996 période au cours de laquelle deux essaims immatures et quelques solitaires ont été vus au Nord-Ouest du pays près de Nalout et de Mizdah. De Novembre 1996 à Mai 1998 aucun Criquet n'a été signalé.

Tunisie

Aucun traitement n'a eu lieu en Tunisie. Les Criquets n'ont été signalés qu'en Octobre 1996. Ceux-ci étaient des adultes solitaires dispersés avec la présence de quelques individus grégaires trouvés le 10 Octobre au Sud dans les régions de Tataouine, Gafsa, Tozeur, Kebili, Sidi Bouzid et Sfax. Des populations similaires ont été trouvées par des équipes de prospection entre les 17 et 22 Octobre à l'extrême Sud du pays, près de la frontière libyenne. Aucun autre Criquet n'a ensuite été signalé depuis cette date.

La Région Centrale

Dans la région centrale, la lutte contre la reproduction printanière qui a débuté au printemps 1996 a pris fin en Juin. Les traitements terrestres et aériens ont concerné 4.000 ha de bandes larvaires et d'ailés immatures à Oman en Juin. Les équipes terrestres ont traité 500 ha dans le Tihama et en Arabie Saoudite en Mai et Juin. Le cyclone apparu dans la région a généré des pluies importantes et générales à Oman, au Yemen qui ont engendré une recrudescence en Arabie Saoudite. Les essaims issus de cette recrudescence se seraient dispersés au Soudan en Mai 1997 et la recrudescence s'est poursuivie dans les deux pays jusqu'à la fin de la reproduction printanière de 1998.

Deux générations se sont reproduites au Yemen après le passage du cyclone et plus de 17,00 ha ont été traités entre Juillet et début Novembre 1996. Les bonnes pluies, enregistrées autour de la Mer Rouge en Novembre 1996 et le long du Tihama de l'Arabie Saoudite en Janvier et Mars 1997, ont créé des biotopes favorables à la reproduction hivernale et printanière.

Les criquets sont arrivés en Arabie Saoudite à partir des zones de reproduction estivale du Yemen et probablement du Soudan. Initialement, leur nombre était faible. La lutte a commencé avec le début de la grégarisation observée en Février 1997. Une campagne de grande envergure a été ensuite entreprise jusqu'en Juin, campagne au cours de laquelle plus de 70 équipes terrestres et 4 aéronefs ont traité près de 340.000 ha.

Au Soudan, la reproduction estivale a été limitée en 1996. Les équipes terrestres ont traité seulement 120 ha en Juillet. Des Criquets isolés ont atteint les côtes de la Mer Rouge du Soudan et de l'Erythrée en Novembre et se sont reproduits à petite échelle. Les équipes soudanaises ont traité 600 ha en Mars 1997. Trois essaims immatures, venant probablement d'Arabie Saoudite, ont été vus dans les plaines côtières soudanaises à la mi-Mai. Ils se sont apparemment dispersés dans les montagnes surplombant la Mer Rouge. Au total, 7500 ha seulement ont été traités durant la reproduction estivale à l'intérieur du Soudan. Quelques Criquets pèlerins sont restés le long des côtes erythréennes durant l'été. Une superficie de 400 ha a été traitée en Août.

Durant Octobre et Novembre, les essaims ont atteint les côtes du Soudan et de l'Erythrée où ils s'y sont installés ainsi qu'en Arabie Saoudite et probablement au Yemen en début Janvier. Les essaims ont poursuivi leur remonté vers le Nord et ont atteint l'Egypte en Janvier où 50.000 ha d'essaims ont été traités avant leur reproduction. Ailleurs, des traitements de grande envergure ont été menés durant la saison de reproduction hiverno-printanière; Une superficie totale d'environ 370.000 ha a été traitée vers la fin d'Avril. Les équipes saoudiennes ont traités 280.000 ha, celles du Yemen 22.600 ha, du Soudan plus de 48.625 ha et de l'Erythrée près de 15.500 ha infestés de Criquet pèlerin associé au Criquet migrateur.

De Mai 1996 à Janvier 1998, des Criquets isolés ont été observés au Nord de la Somalie et aucun n'a été signalé à Djibouti et en Ethiopie. Des bandes et quelques petits essaims se sont développés en Somalie où 1300 ha ont été traités par voie aérienne en Avril 1998. Deux essaims et quelques ailés, venant probablement de la Somalie, ont été signalés à la frontière éthiopienne en Mars et Avril. Une superficie de 2.250 ha a été traitée par voie aérienne. De bandes et des jeunes ailés ont été observés à Djibouti en fin Février début Mars.

La Région Orientale

La reproduction printanière qui a eu lieu à l'Est de l'Iran et au Balouchistan au Pakistan, a permis la grégation des populations acridiennes. Durant Mai et Juillet 1996, 40.000 ha ont été traités en Iran et plus de 800 ha au Pakistan. Les équipes de lutte terrestre ont traité 1.800 ha en Inde ; mais aucune intervention n'était nécessaire au Pakistan. D'importantes pluies ont eu lieu dans les aires de reproduction printanière d'Iran et du Pakistan en Janvier 1997. Des reproductions à petites échelles ont ensuite été observées. Des traitements terrestres contre la première génération et des traitements aériens et terrestres menés contre la seconde génération ont concerné plus de 46.000 ha au Pakistan durant Juillet à Octobre.

La reproduction estivale a commencé en Juillet en Inde à une échelle inférieure à celle relevée au Pakistan. Quatre petits essaims matures ont pu pondre en Août. Des traitements ont ensuite été menés contre des bandes larvaires, de jeunes ailés et de petits essaims. Au total plus de 21.000 ha ont été traités entre Juillet et Octobre 1997. Depuis cette date, l'Inde n'a signalé que l'observation d'un Criquet.

Une reproduction printanière a eu lieu à petite échelle au Sud-Est de l'Iran et au Balouchistan au printemps 1998. Les équipes terrestres iraniennes ont traité 950 ha de larves et d'ailés immatures en Avril. La situation acridienne au Pakistan n'a pas nécessité de traitement.

Prévisions relatives à l'évolution de la situation du Criquet pèlerin jusqu'à la fin de l'été 1998

Dans la région occidentale une reproduction à petite échelle pourrait avoir lieu au Sud de la Mauritanie, au Nord du Mali et au Nord du Niger. Selon les pluies, une reproduction pourrait aussi avoir lieu au Sud d'Algérie. Sur la base des informations disponibles en fin Mai, aucun développement significatif n'est prévu durant cet été.

Dans la région centrale, une reproduction à petite échelle est prévue à l'intérieur du Soudan, à l'Ouest de l'Erythrée et au Sud du Yémen durant l'été.

L'importance de cette reproduction dépendra de l'effectif des Criquets qui atteindront cette région à partir des zones de reproduction hivernale et printanière ainsi que de la distribution spatiotemporelle des pluies.

Dans la région orientale, une reproduction à petite échelle pourrait avoir lieu le long de la frontière indo-pakistanaise durant l'été. L'extension de la zone de reproduction dépendra de l'importance des populations acridiennes qui proviendraient d'une part des zones de reproduction printanière à l'Ouest du Pakistan et à l'Est de l'Iran et d'autre part de la distribution spatiotemporelle des pluies associées à la saison de mousson.

Conclusions

A la lumière des discussions qui ont eu lieu au sujet de l'échange de l'information acridienne, les participants ont souligné la nécessité d'utiliser les nouveaux outils de transmission de l'information à savoir le courrier électronique et le réseau Internet pour l'acquisition et l'échange rapides des informations sur le Criquet et en particulier la consultation du site de la FAO relatif au Criquet pèlerin sur Internet.

Le Comité Exécutif recommande donc, la dotation des Services Nationaux de la lutte antiacridienne dans la région des équipements nécessaires à cet exercice avec l'appui, en cas de besoin, de la FAO et souligne l'intérêt d'autres dispositions :

- Rappel aux pays de la nécessité d'échange et de transmission des rapports sur la situation acridienne d'une façon régulière entre les pays membres, la FAO, le Secrétariat de la Commission ainsi que les pays voisins et les organisations régionales concernées. Il a été ainsi fixé la date du 25 de chaque mois comme date limite pour la transmission des rapports.
- Besoin de disposer sur le site Internet de la FAO des cartes de végétation concernant les zones sensibles.
- Actualisation de la liste des destinataires des rapports sur la situation acridienne envoyés par la FAO/Siège.
- Appui nécessaire aux prospections conjointes à l'intérieur et à l'extérieur de la région

Plan d'action relatif à la campagne estivale de lutte antiacridienne en Mauritanie

Après examen de la situation acridienne et analyse de son évolution au cours des prochains mois dans la région et eu égard à la nécessité d'assurer une surveillance durant la saison de reproduction estivale en Mauritanie et compte tenu de la situation budgétaire, le Comité Exécutif a décidé de contribuer au financement du plan d'action arrêté sur la base du minimum des moyens nécessaires en affectant les 20.000 dollars

5. Situation des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin

Les Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin sont considérées comme l'une des principales réalisations de la CLCPANO. Ces équipes ont en effet, joué un important rôle dans l'effort entrepris par la Commission pour faire face au problème acridien et ce, à travers les opérations de prospection et de lutte entreprises à grande échelle, depuis sa création en 1989.

Cet effort louable entrepris, dans des conditions de travail difficiles, a limité ses possibilités d'action en raison de l'état de ses véhicules et de ses équipements.

Le Comité Exécutif a décidé, par conséquent, de prendre les mesures suivantes :

- 1- Acquisition des pièces de rechange nécessaires à la remise en état des véhicules et des équipements.
- 2- Remplacement des véhicules et du matériel défectueux progressivement.
- 3- Vente des véhicules dont la réparation n'est plus justifiée.

Le Comité Exécutif a demandé au pays dans lequel ces équipes opèrent, d'assurer leur conservation et de limiter leur utilisation aux prospections et à la lutte contre le Criquet pèlerin en insistant sur la nécessité d'utiliser des techniciens et des chauffeurs compétents.

Le Comité Exécutif a aussi insisté sur le besoin d'une parfaite coordination avec le Secrétariat de la Commission pour leur utilisation sur la base du programme pré-établi par le Comité et les responsables de la lutte antiacridienne du pays dans lequel opèrent ces équipes.

Après analyse et évaluation de l'état des véhicules des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin et après avoir pris connaissance de l'état des finances de la Commission, le Comité Exécutif a décidé :

- la vente de quatre (4) véhicules : 2 Mercedes 300 GD et 2 Land Rover.
- la réparation des autres véhicules tel que précisé dans l'annexe 7 et la contribution pour 30.000 \$ pour cette action .

6. Etat d'avancement de la mise en oeuvre du programme

"EMPRES" dans la région occidentale

Au cours de la réunion, le Représentant de la FAO a indiqué que le document final du programme "EMPRES" pour la région occidentale et en cours d'achèvement sur la base des recommandations issues de l'Atelier de Nouakchott (21-23 Mars 1998) et qu'il sera transmis très prochainement aux pays concernés.

Il a fait savoir que le Directeur-Général de la FAO a décidé de créer un poste de Fonctionnaire qui se chargera de la coordination régionale du programme "EMPRES" dans la région occidentale. Le siège de cette coordination sera choisi en fonction des exigences opérationnelles et techniques de la lutte préventive.

Le Directeur-Général de la FAO a confirmé, par ailleurs, la recommandation prise par la Commission au cours de sa 21ème réunion tenue à Tunis (2-5/12/97) portant sur le maintien d'Alger comme siège de la Commission et de lancer un avis de vacance du poste du Fonctionnaire régional chargé du Secrétariat de la Commission.

7. Problème posé par les pesticides obsolètes à la Région

Les participants rappellent que leurs pays respectifs sont encore confrontés au problème des pesticides obsolètes ainsi que des produits acridicides dont la péremption est proche et qui occasionnent de lourdes charges d'entreposage et de gestion.

Le Comité Exécutif se félicite de ce qui a été réalisé en Mauritanie pour résorber le stock de la Dieldrine, avec l'assistance de l'Allemagne.

Convaincus que seule la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin est en mesure d'éviter ce problème, les participants réitèrent les recommandations antérieures du Comité exécutif et de la Commission sur ce sujet important. Ils insistent sur l'urgence de créer un groupe de travail composé de spécialistes pour évaluer, pays par pays, la nature et l'ampleur du problème des acridicides obsolètes et de dégager des solutions à court et moyen termes capables de résoudre efficacement ce problème.

Les participants proposent, à cet effet, d'approcher les institutions concernées à l'échelle nationale et internationale en particulier la FAO et le PNUE en vue d'une action concertée pour mobiliser les moyens et les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du plan opérationnel établi à ce sujet.

8. Situation du Secrétariat de la Commission

Le Comité Exécutif a pris note des difficultés rencontrées par le Secrétariat basé temporairement à Tunis, notamment les questions de communications et d'analyses de la situation acridienne et demande le renforcement des moyens de travail du Secrétariat pour lui permettre de mener à bien sa mission.

9. Examen des comptes annuels et préparation du programme de travail et du Budget pour 1999.

Après examen de tous les documents relatifs aux budgets et aux programmes de travail préparés par le Secrétariat et analyse du bilan financier du fonds de la Commission, le Comité Exécutif a adopté les Budgets 1996/1997 et ceux de 1998 et 1999 ainsi que les programmes de travail y afférents. Le Comité Exécutif a fait part de sa satisfaction pour la bonne gestion et pour l'intérêt que les pays membres portent en versant leurs contributions et a décidé l'augmentation du niveau de la participation financière de la Commission au programme de prospection et de lutte réalisé par les Equipes Maghrébines en Mauritanie en apportant un appui financier supplémentaire pour la réparation des véhicules.

Il a décidé, en outre, d'accorder une enveloppe financière pour l'appui aux centres de lutte antiacridienne des pays membres dans le domaine de la recherche scientifique en les aidant dans l'achat du matériel de laboratoire.

10. Date et lieu de la prochaine session

Le Comité Exécutif a accueilli avec satisfaction l'invitation du délégué du Royaume du Maroc de tenir sa 28ème réunion au lieu et à la même date que la 22ème session de la Commission prévue au Maroc en Juin 1999.

11. Adoption du rapport de la réunion

Après examen et discussion du rapport, la Commission l'a adopté à l'unanimité.

Remerciements

Les participants à la réunion ont exprimé leurs vifs remerciements au Gouvernement mauritanien pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité et la parfaite organisation.

Ils ont également exprimé leurs remerciements au Président de la réunion pour la maîtrise des débats qui a permis d'aboutir à d'excellents résultats.

Ils ont fait part de leur gratitude et de leur haute appréciation aux donateurs et plus spécialement à la FAO pour tous les efforts fournis dans le domaine de la lutte antiacridienne. Ils ont également exprimé leur profonde satisfaction pour l'excellente et efficace contribution apportée par le Représentant du Directeur-Général à la réunion comme ils ont adressé leur félicitation au Secrétariat pour l'effort fourni dans la préparation des documents de travail qui ont largement contribué au succès de la réunion.

ANNEXES

Note sur le programme de travail et budget de la Commission

I - Introduction

Les pays de l'Afrique du Nord-Ouest conscients de la gravité des invasions acridiennes pour l'agriculture, l'homme et son environnement, se sont engagés, dans le cadre de la Commission créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'agir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le Criquet pèlerin.

II - Programme de travail

Le programme de travail établi, en fonction des orientations et directives contenues dans l'accord portant création de la Commission, est réalisé régulièrement, avec des variations annuelles liées souvent à l'évolution de l'activité du Criquet pèlerin, à l'aide d'un budget annuel adopté par la Commission et supporté par les Etats membres. Ce programme comporte les principales actions suivantes :

1. Coordination régionale

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit depuis la décision prise en 1992 à la 18ème session tenue à Alger, une fois tous les 2 ans en session ordinaire et le Comité Exécutif une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être envisagées en cas de besoin, pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Les rencontres maghrébines organisées par la Commission ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays de la région. Elles ont été à l'origine des propositions qui sont en mesure de rationaliser la lutte antiacridienne (coopération dans le cadre des structures créées par la FAO, formation supérieure des cadres pour le renforcement des services nationaux de lutte contre le Criquet pèlerin et des recherches acridiennes, Forces internationale et maghrébine, projet sur la lutte préventive ect....)

2 - Coopération régionale et internationale

La solution du problème acridien dépasse le cadre national; elle doit être recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale et internationale d'où l'intérêt porté par les pays maghrébins à cette action intégrée.

- Renforcement de la coopération avec les pays sahéliens renfermant les aires grégariennes

(Prospections conjointes, représentation mutuelle aux réunions, établissement d'un accord cadre dans le but d'institutionnaliser la coopération dans tous les domaines intéressant le Criquet pèlerin ect...).

- Maintien des contacts avec les autres Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne

(Appui à ces Organisations et liaisons au moins au niveau de l'information en attendant une collaboration plus étroite).

- Réactivation du rôle du Comité FAO de lutte contre le Criquet pélerin

Paiement des contributions au Fonds 9.161 et participation active aux réunions de ce Comité.

3 - Rapports sur la situation acridienne

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du Criquet pélerin dans la région. Elle a été mandatée en 1972 par le Comité FAO pour remplir cette mission en établissant un rapport sur la situation acridienne mensuelle en période de rémission et des communications plus fréquentes, si nécessaires quotidiennes, en période d'invasion.

Le « C.O.P.R. » à Londres qui était chargé de l'établissement de cette situation, recevait jusqu'en 1973 du Fonds international 20.000 \$. Les Commissions et Organisations régionales qui ont pris la relève, à la demande du Comité, n'ont jamais bénéficié de cet appui. Il est demandé l'octroi à la Commission, pour améliorer la circulation de l'information au niveau de la région, d'une dotation permanente sur le Fonds international 9.161.

4 - Formation et recherches en acridologie

La recherche d'une solution appropriée au problème du Criquet pélerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance approfondie de tous les aspects touchant à cet insecte et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programmes de recherches sur le Criquet pélerin sont apparus, dès la création de la Commission, comme des priorités.

Il est prévu de ne pas dépasser l'effectif de 3 boursiers en formation supérieure en même temps. La formation collective est envisagée dans certains domaines tels que la radiophonie, les appareils et les techniques de pulvérisations terrestre et aérienne, les prospections acridiennes ect...

5 - Secrétariat

Le Secarétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions de la Commission, assure le suivi de l'exécution des recommandations établies et se préoccupe de la mise en place du dispositif capable d'assurer la surveillance et la lutte antiacridienne dans la région sur des bases rationnelles.

Le Secrétariat est fourni par la FAO qui suporte la totalité des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Budget annuel de la Commission

<u>Activités</u>	<u>Ventilation du Budget</u>	
<u>1. Coordination Régionale</u>		36,000.00
- Session de la Commission (Frais de voyage et de mission, interprétation simultanée, rapports ect...).	25,000.00	
- Réunion du Comité Exécutif	8,000.00	
- Frais généraux	3,000.00	
<u>2. Coopération inter-régionale</u>		10,000.00
- Participation du Président de la Commission aux réunion de L'O.C.L.A.LAV. et des autres Organisations régionales	5,000.00	
- Visites des experts maghrébins aux Centres de recherches et aux Sièges des Organisations régionales.	5,000.00	
<u>3. Formation et recherches</u>		60,000.00
- Formation supérieure (3 boursiers au plus en même temps)	30,000.00	
- Renforcement des laboratoires de recherches et projets de terrain	20,000.00	
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées des S.N.L.A.	10,000.00	
<u>4. Appui aux prospections et à la lutte</u>	20,000.00	20,000.00
TOTAL	126,000.00	126,000.00
<u>Coût des services afférents au Projet (13%)</u>	16,380.00	16,380.00
<u>Solde</u>	620.00	620.00
TOTAL Général	143,000.00	143,000.00

Fonds de dépôt N° 9169Contributions des Etats MembresEtats des Comptes au 30 Avril 1998
(en dollars E.U.)

Pays membres	Contributions dues au 31.12.97	Contributions dues en 1998	Contributions reçues au 31.04. 98	Contributions dues au 30.04.98
Algérie	0.00	36,600.00	36,600.00	0,00
Libye	117,474.20	41,500.00	76,194.03	82,780.17
Maroc	10.00	33,300.00	0.00	33,310.00
Mauritanie*	59,743.59	10,000.00	0.00	69,743.59
Tunisie	69,883.63	21,600.00	0.00	91,483.63
Total	247,111.42	143,000.00	112,794.03	277,317.39

* à partir de 1990

ANNEXE II

Fonds de dépôt N° 9169
Budget annuel pour la période quinquennale 1998-2002
et
Recettes et dépenses pour les années
1996, 1997 et engagements et prévisions de dépenses pour 1998
(en dollars E.U.)

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET</u>	<u>1996</u>	<u>1997</u>	<u>1998*</u>
	<u>ANNUEL</u>			
	<u>et distribution</u>			
	<u>1998</u>			
Solde au 1er Janvier		108, 653.79	255, 985.62	281, 140.31
Contributions + intérêts	<u>143.000</u>	277, 188.79	85, 678.79	112, 794.03 ¹
Total	143.000	385, 942.14	341, 664.41	393, 934.34
<u>Dépenses</u>				
1100 <u>Exp & Con. Int.</u>		-606.25	38.59	-
1300 <u>Ass. temporaire</u>				
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées		1, 137.54	- 609.89	16.64
2000 <u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, coordination régionale	28, 000.00	16, 394.33	15, 404.20	11, 169.42
3000 <u>Contrats</u>				
4000 <u>Frais généraux</u>				
Interprètes, impression Rapports, prospections sur le terrain, entretien vehicules, divers	38, 549.00	20, 187.15	20, 593.33	18, 000.00
5000 <u>Fournitures et</u>				
<u>matériels</u>				
carburants et lubrifiants, Cartes etc.	20, 000.00	11, 779.62	- 74,34	-
6000 <u>Equipement</u>	10, 000.00	-	-	-
8000 <u>Bourses et</u>				
<u>dons</u>				

SUITE ANNEXE II

Formation individuelle et collective	30, 000.00	66, 024.89	18, 209.24	10, 716.66
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Total	126, 549.00	114, 917.28	53, 561.13	39, 902.72
<u>9100 Coût des Services</u> <u>afférents au projet</u> <u>(13%)</u>	16, 451.00	14, 939.24	6, 962.97	1, 869.28
TOTAL GENERAL	143, 000.00	129, 856.52	60, 524.10	41, 772.00
	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>	<u> </u>
Solde	0.00	255, 985.62	281, 340.31	352, 162.34 2

1 - Au 30 Avril 1998

2 - Arrêté Au 22 Mai 1998

ANNEXE III

Fonds de dépôt N° 9169

Détails des dépenses en 1996

1996

1100 Experts & Consultants Internationaux

- Récupération fonds imputés par erreur au projet en 1995	- 834.71
- Frais débités pour le Trust Fund pool	228.46

	- 606.25

1300 Assistance temporaire

- Assistance temporaire du Secrétariat CLCPANO à Tunis*	1, 137.54
---------------------------------------------------------	-----------

2000 Voyages

- 20 ème Session de la Commission et 24ème Session de son Comité Exécutif, Nouakchott, 8-13/6/96 (frais mission délégués algérien, libyen, marocain, et tunisien)	9, 175.79
- frais mission interprètes	6, 190.33
- Récupération frais mission (CMTA no. 146047) 1	- 859.28
- Mission de MM Chara et Ghaout en Mauritanie en novembre 1996 dans le cadre de la FMI	3, 558.00
- Mission du Président de CLCPANO à Rome en Janvier 1997	3, 416.00
- Récupération frais voyages réunion Comité Exécutif Tunis, Juin 1995	- 400.00
- Récupération frais mission (CMTA no. 154860) 2	- 4, 686.51

	16, 394,33

4000 Frais généraux d'opération

- Frais d'expédition et de valise du Secrétariat du CLCPANO Tunis*	833.07
- 20ème Session de la Commission et 24ème Session de son Comité Exécutif, Nouakchott, 8-13/6/96 (honoraire 5 interprètes)	12,282.61

SUITE ANNEXE III

- lettres d'invitation aux pays participants	4, 480.00
- frais divers + hospitalité	2, 000.00
- Frais divers Bureau du Secrétariat CLCPANO à Tunis*	622.67
- Récupération achat cartes pour la Libye (PO 50352/1995)	- 31,20

	20,187.15

5000 Fournitures et matériels

- Achat fournitures pour le Secrétariat de la CLCPANO*	232.34
- Réabonnements revues spécialisées pour les pays de la Commission (1997)	15, 000.00
- Récupérations frais de réabonnement de 1996	- 3, 452.72

8000 Bourses et dons

- El - Hadi Ould Taleb (Mauritanie)	35, 032.41
- Gadgoud (Libye)	30, 992.48

	66, 024.89

9000 Coût des services afférents au projet (13%)

14, 939.24

TOTAL 1996

129, 856.52

1 Il s'agit d'une erreur qui sera rectifiée en 1997

2 Même chose que 1

* Il s'agit des frais chargés par erreur, ils seront transférés sur le programme régulier d' Accra

Fonds de dépôts N° 9169

Détails des dépenses en 1997
(en dollars E.U.)

1100 Experts & Consultants Internationaux

- Frais débités par le Trust Fund pool 38.59

1300 Assistance temporaire

- Heure supplémentaires (Siège FAO)* 527.65
- Correction 1996 - 1, 137.54
- -----
- 609.89

2000 Voyages

- Mission du Président CLCPANO à Rome en Janvier 1997 1, 058.20
- Frais de mission de MM. Chara et Ghaout en Mauritanie en 1996 692.22
- Réunion du Comité Exécutif (25ème Session), Tripoli du 15 au 19 Juin 1997. 8, 207.59
- Mission du Secrétaire CLCPANO à Rome en Octobre 1997 732.00
- Réunion de la Commission (21ème Session) et de son Comité Exécutif (26ème Session), Tunis, 2-5 Décembre 1997 4, 452.63
- Charge supplémentaire billet délégué marocain, participant à la 20ème Session de la Commission (1996) 261.56
- -----
15, 404.20

4000 Frais généraux

- Correction 1996 - 833.07
- Impression rapport 20ème session de la Commission 1, 086.00
- Traduction lettre d'agrément 25ème session du Comité exécutif, Tripoli, Juin 1997 595.00
- Invitation 21ème session de la Commission et son Comité Exécutif 423.00

SUITE ANNEXE IV

- Correction 1996	- 622.59

	20, 593.33
5000 <u>Fournitures et matériels</u>	
- Correction 1996	- 232.34
- Drapeaux Mahjoub	158.00

	- 74.34
8000 <u>Bourses et dons</u>	
- Gadgoud (prolongation de 2 mois)	17, 922.73
- Remboursement bourse Taleb (1996)	- 813.49
- Mouhim	1, 100.00

	18, 209.24
9100 <u>Coût des services afférents au projet (13%)</u>	6, 962.03

Total 1997	60,524.10

* Frais imputés par erreur, il seront récupérés en 1998

Détails des engagements et des prévisions des dépenses pour 1998
(au 22.05.98)
(en dollars E.U.)

1300 Assistance temporaire

- Récupération heures supplémentaires débitées en 1997	- 371.56
- Heures supplémentaire (Siège FAO)*	388.20

	16.64

2000 Voyages

- Debriefing Rome Secrétaire du CLCPANO, Janvier 1998	1, 109.98
- 27ème session du Comité exécutif du CLCPANO, 4-9 Juin 1998	6, 892.00
- Participation Secrétaire du CLCPANO à la 22ème session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Centrale, Le Caire, 28-30 Juin 1998	1, 018.00
- Participation du Président du CLCPANO à la réunion du Caire	1, 018.00
- Charge supplémentaire billet délégué mauritanien à la réunion du CLCPANO (21ème session, Tunis)	1, 105.79
- Charge supplémentaire délégué algérien à la réunion du CLCPANO (21ème session, Tunis)	25.65

	11, 169.42

4000 Frais généraux

- Frais de prospection du CP en Mauritanie*	10, 000.00
- Frais de prospection au Yemen*	5, 000.00
- Frais divers + hospitalité (27ème session du Comité Exécutif)	3, 000.00

	18, 000.00

SUITE ANNEXE V

8000 Bourses et dons

- Boursier Mouhim	10, 000.00
- Boursier Gadgoud	716.66
	<hr/>
	10, 716.66

9100 coût des services afférents au projet (13%) **1, 869.28**

TOTAL PROVISoire 1998 **41, 772.00**

*** Frais imputés par erreur, il seront récupérés en 1998**

PLAN D'ACTION POUR LA CAMPAGNE ESTIVALE DE LUTTE
CONTRE LE CRIQUET PELERIN EN MAURITANIE
(JUILLET-OCTOBRE 1998)

1. Justification

Le Criquet pèlerin est l'un des plus dangereux ravageurs qui peut occasionner des dommages importants sur les ressources agro-pastorales du pays. La quasi-totalité du territoire mauritanien constitue une zone de reproduction et de passage obligatoires des essaims du Sahel vers le Maghreb et du Maghreb vers le Sahel.

Cette position géographique lui confère donc un rôle capital dans toute stratégie de lutte préventive contre cet acridien.

L'absence d'informations sur l'activité du Criquet pèlerin dans les pays de la ligne de front (Tchad, Niger et Mali) nécessite l'élaboration et l'exécution d'un programme de prospection intensif dans la zone de reproduction estivale.

Ce programme proposé vise à éviter toute densation et recrudescence de ce ravageur dans les zones grégarigènes estivales et un éventuel regroupement dans les zones hiverno-printanière au Nord.

2. Situation du Criquet pèlerin

La situation acridienne au cours de 1997/1998 a été caractérisée par une accalmie générale. Les équipes légères de prospection qui ont sillonné toutes les zones de reproduction estivale et hiverno-printanière du pays n'ont observé que la présence de quelques individus solitaires et épars.

Ces solitaires peuvent cependant se regrouper au Sud du pays pendant la saison des pluies avec probabilité de densation; par conséquent il est nécessaire de mener des prospections pour contrôler en cas de besoin le niveau de ces populations dans ces zones.

3. Moyens nécessaires

3. 1. Equipes de prospection

Le regroupement et la reproduction des solitaires de ce ravageur s'effectue traditionnellement dans les zones de reproduction estivale au Sud-Est du pays. Les pluies constituent l'élément fondamental qui conditionne le succès de ces reproductions dans ces zones. Il est donc fortement recommandé de prospecter intensivement ces zones.

Ces prospections seront menées dans les wilays des deux hodhs, de l'Assaba, du Brakna et du Tagant. Tout en se basant sur les informations agro-météorologiques et

la longue expérience des techniciens dans ce domaine. Pour cela, six (6) équipes pendant 4 mois doivent être déployées de Juillet à Octobre 1998.

3. 2. Composition d'une équipe de prospection

Chaque équipe est constituée de :

- un (1) prospecteur local
- deux (2) chauffeurs
- un (1) guide
- deux (2) véhicules 4X4

3. 2. 1. Matériel de prospection

Le matériel de communication et en particulier les radios E/R sont dans un état défectueux. Parmi les vingt (20) postes ICOM dont dispose le Centre, deux (2) seulement sont encore fonctionnels.

Le coût de la réparation de ces radios, en service depuis 10 ans, est très élevé.

L'acquisition de nouvelles radios, de préférence type CODAN, devient indispensable au bon fonctionnement mais aussi pour la sécurité des équipes de prospection.

3. 2. 2. Carburant et Lubrifiant

Les quantités de carburant sont estimées pour couvrir les besoins minimaux de six (6) équipes de prospection en période estivale pendant 4 mois.

L'estimation des coûts est basée sur 150 Km/J pour chaque véhicule, 3000Km/mois pour l'équipe de suivi et de maintenance et 2000 Km pour l'équipe de coordination.

Les besoins en Lubrifiant constituent 20% de la consommation totale en carburant

4. Pesticides

Le stock actuel des pesticides est suffisant pour faire face à un début d'invasion.

5. Santé des prospecteurs

Il est indispensable de doter chaque équipe de prospection d'une boîte pharmaceutique pour les premiers soins et la prévention contre la malaria.

Un suivi du taux de la cholinesterase des applicateurs en cas de traitement est nécessaire. Il sera entamé dans le cadre du projet de l'amélioration des techniques d'application des pesticides.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses de la campagne de lutte antiacridienne du 1 Juillet 1998 au 31 Octobre 1998.

Désignation	Besoins	Prix/1000 UM
1. Coordinateur des opérations	1 pour 4 mois	240
2. Prospecteurs	6 pour 4 mois	1620
3. Logisticien	1	180
4. Chauffeurs	12	2700
5. Manoeuvres	6	108
6. Guides	6	108
7. Technicien de suivi	1	225
8. Mécanicien	1	225
9. Véhicules	12	PM
10. Radios	6	PM
11. Pesticides	-	PM
12. Carburant	47.200 litres	3832
13. Lubrifiant	20%	566,4
14. Pièces détachées	-	P.M
15. Boite Pharmaceutique	12	240
16. Divers 10%	-	904,44
Cumul des dépenses		9.948

Le total des dépenses est de: 9.948.400 UM soit 56.850 \$ sur ce montant 12.000 \$ ont été déjà obtenus sur financement FAO/BAD. Reste 44.850 \$ à rechercher.

N.B: 1 Dollar = 175 UM

**SITUATION DU PARC DES EQUIPES MAGHREBINES
EN MAURITANIE**

1. VEHICULES A REFORMER

TYPES VEHICULES	COÛT REPARATION
MERCEDES D 2193 TT	1.675.000 UM
MERCEDES D 2195 TT	1.675.000 UM
LAND-ROVER IT0878	250.000 UM
LAND-ROVER IT 0574	300.000 UM
TOTAL EN OUGUIYA	3.000.000 UM
TOTAL EN DOLLAR	22.285 \$

1.1 **NB:** le coût global des réparations peut permettre l'acquisition d'un véhicule neuf

2. VEHICULE A GARDER

TYPES VEHICULES	COÛT REPARATION
MERCEDES D2192 TT	675.000 UM
MERCEDES D2194 TT	350.000 UM
MERCEDES D2196 TT	525.000 UM
MERCEDES D2191 TT	570.000 UM
UNIMOG D 2197 TT	1.900.000 UM
UNIMOG D 2199 TT	1.800.000 UM
TOYOTA IT 0870	300.000 UM
TOYOTA IT 0871	255.000 UM
TOYOTA IT 0872	255.000 UM
TOYOTA STATION WAGON IT 0869	255.000 UM
TOYOTA STATION WAGON IT 0868	80.000 UM
TOTAL EN OUGUIYA	6.965.000 UM
TOTAL EN DOLLAR	39.800 \$

NB:

- 1- 53% des coûts de la réparation des véhicules à garder sont destinés à la réparation des Unimog
- 2- le coût de la réparation d'un Unimog est égal à 13% du coût total d'un Unimog neuf qui est estimé à 14 millions.

Situation des véhicules de la force maghrébine en Mauritanie

السيارات Véhicules	الرقم Matricule	الحالة Etat	قطع الغيار الناقصة Pièces
Unimog	D 21 97 TT	متعطلة en panne	moteur, radiateur, alternateur, 3 croix, parabrise 2 phares, 2 batteries, 5 pneus
Unimog	D 21 99 TT	متعطلة en panne	moteur, 2 batteries, 5 pneus et bouchon réservoir
Unimog	D 21 98 TT	جيدة bon	---
Unimog	D 22 00 TT	مقبولة passable	---
Unimog	D 22 21 TT	جيدة bon	---
Unimog	D 22 02 TT	جيدة bon	---
Unimog	D 22 03 TT	جيدة bon	---
Mercedes	D 21 93 TT	متعطلة en panne	moteur, 5 pneus, 5 chambres à air
Mercedes	D 21 95 TT	متعطلة en panne	moteur, 5 pneus, 5 chambres à air
Mercedes	D 21 91 TT	متعطلة en panne	plateau, 5 pneus, 5 chambres à air, disque, butée d'embrayage
Mercedes	D 21 92 TT	مقبولة passable	boite de transfert, 2 phares, batterie, retien complet, 5 pneus, 16 cylimblocs
Mercedes	D 21 94 TT	مقبولة passable	batteries, 2 phares, flexible embrayage, ocs
Mercedes	D 21 96 TT	مقبولة passable	boite de transfert, 2 phares, batterie, retien complet, 5 pneus, 16 cylimblocs
-Toyota Pick up	IT 08 70	مقبولة bon	tête hydrolique, 4 amortisseurs, pneumatique
-Toyota Pick up	IT 08 71	جيدة bon	4 amortisseur, 5 pneus, 5 chambres à air
-Toyota Pick up	IT 08 72	جيدة bon	4 amortisseur, 5 pneus, 5 chambres à air
Toyota Station Vagon	IT 08 69	جيدة bon	4 amortisseur, 5 pneus, 5 chambres à air
Toyota Station Vagon	IT 08 68	جيدة bon	4 amortisseur,
Land rover	IT 08 78	متعطلة en panne	pompe d'alimentation, cerveau de frein, bouchon reservoir, batterie, pneumatique
Land rover	IT 05 74	متعطلة en panne	pompe d'alimentation, cerveau de frein, radiateur, batterie

NB: L'avis de vente des (4) véhicules Land-Rover a été diffusé et l'ouverture des plis est prévue le 25 Juin 1998